



REPUBLIKAN'I MADAGASIKARA  
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana  
MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET DES FINANCES

## SECRETARIAT GÉNÉRAL

### DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES ET DES AFFAIRES GÉNÉRALES

#### DIRECTION DE LA SOLDE ET DES PENSIONS

### SERVICE DU MANDATEMENT DE LA SOLDE ANALAMANGA (SMSA)

## SECOURS AU DÉCÈS

### → Qu'est-ce qu'un secours au décès ?

En cas de décès d'un agent non encadré de l'Etat, ses ayants droits bénéficient d'un secours au décès et d'une pension d'orphelin. Le secours au décès est équivalent à trois (03) mois de solde. Les frais de mise en bière et de transport de la dépouille mortelle ou des restes mortels du lieu de décès au lieu d'inhumation définitive ainsi que les frais de transports des membres de sa famille sont à la charge de l'Administration.

### → Qui sont concernés par le secours au décès ?

Les ayant droits des agents non encadrés de l'Etat en sont concernés.

### → Quelles sont les conditions à remplir ?

Toutes les pièces doivent être produites :

- En deux (2) exemplaires
- En original si possible ou à défaut en photocopie certifiée conforme à l'original signée par l'autorité compétente
- Tous les Arrêtés et/ou Décisions doivent être revêtus des visas des services Financiers (Finances et Contrôle Financier)

Les pièces illisibles ou surchargées sont irrecevables.

Le Service du mandatement de la solde Analamanga peut réclamer d'autres pièces justificatives complémentaires si nécessaire.

### → Quelle est la durée de traitement du dossier ?

Le dossier sera traité en un (01) mois à partir de la date de dépôt du dossier complet.

### 📎 Quelles sont les pièces à fournir ?

Les documents nécessaires pour obtenir un secours au décès sont les suivants :

- Demande formulée par l'ayant droit (avec adresse et contact)
- Acte de décès
- Acte de mariage
- Certificat de non séparation de corps et de non divorce délivré par la Mairie
- Acte de notoriété
- Ordonnance de tutelle pour les enfants mineurs délivrés par le tribunal
- Certificat de vie collectif pour les enfants mineurs
- Acte de naissance pour des enfants mineurs
- Photocopie CIN
- Dernier bulletin de solde ou avis de crédit
- Certificat de cessation de paiement



Bâtiment Sonaco Ambanidia

**S'adresser à la Division M1 Porte 5, 6, 7, 8 et Box 2 si :**

- Ministère de l'Intérieur et de la Décentralisation
- Ministère de la Justice
- Ministère de la Sécurité Publique
- Ministère de l'Enseignement Supérieur
- Ministère des Postes, de la Télécommunication et du Développement Numérique
- Ministère de la Culture et de la Communication
- Ministère de la Santé
- Ministère de la Jeunesse et des Sports
- Primature
- Présidence

**S'adresser à la Division M2 Porte 1, 2, 1bis, 4 si :**

- Ministère de l'Économie et des Finances
- Ministère de l'Énergie et des Hydrocarbure
- Ministère de l'Eau
- Ministère des Mines et des Ressources Stratégiques
- Ministère de l'Aménagement du Territoire, de l'Habitat et des Travaux Publics
- Ministère de l'Industrie, du Commerce et de l'Artisanat
- Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche
- Ministère du Transport, du Tourisme et de la Météorologie

**S'adresser à la Division M3 Porte 9, 10, 11, 12, 13 si :**

- Ministère de l'Éducation Nationale
- Ministère de l'Enseignement Technique

**Chef du Service du Mandatement de la Solde Analamanga (SMSA)**



[sms.dsp@dgfag.mg](mailto:sms.dsp@dgfag.mg)



034 05 917 62